

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/105

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2024

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de Mme DESSEX Martine), M. Hervé BROUSSE (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERANT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUIILLERDIER Simon, M DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mme DESSEX Martine M. BONNAT Christian, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. GERVILLE-REACHE Fabrice

Objet : Aménagement d'une zone d'activité à vocation économique à Betour – Commune de Janailhac – Plan de financement et demandes de subventions

Exposé :

L Le Président rappelle que par délibération en date du 5 mars 2024, le conseil communautaire a validé le principe de création d'une zone d'activité à vocation économique, en bordure de la RD 704, à Betour - Commune de Janailhac.

En effet, la communauté de communes a identifié des besoins en foncier économique sur les axes structurants que sont la RD704 et la RN21. L'aménagement d'une nouvelle zone d'activité à Betour, à proximité immédiate d'un aménagement routier sécurisé réalisé par le Département (tourne à gauche) permettra d'installer et de développer des activités économiques sur le territoire intercommunal et ainsi d'offrir de nouveaux emplois.

Aussi, par délibération en date du 28 mai 2024, le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées ZD 140 et ZD 142 au lieu-dit Betour sur la commune de Janailhac pour un montant hors frais d'acte 156 898 €, en vue de la création de cette zone d'activité à vocation économique.

Des contacts sont en cours avec 2 entreprises qui seraient intéressées par l'acquisition de parcelles sur cette future zone.

L'ATEC, mandaté par la Communauté de communes, a proposé un projet d'aménagement de la zone qui consiste en la création d'une voie interne renforcée (permettant la circulation poids lourds) et la création de 3 parcelles à vocation économique.

Budget et plan de financement prévisionnel pour la création de la voie d'accès interne :

Dépenses prévisionnelles

Nature des dépenses	Montant HT
Travaux	290 000 €
Maitrise d'Œuvre et études complémentaires	14 500 €
Dépenses imprévues	
TOTAL	341 500 €

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20241217-D2024-105-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2024

Recettes prévisionnelles

Natures des recettes	Taux	Montant
Etat (DETR)	50%	170 750 €
Département de la Haute-Vienne (CDDI)	30%	102 450 €
Total subventions publiques	80%	273 200
Autofinancement	20%	68 300 €
TOTAL	100%	341 500 €

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le projet d'aménagement d'une zone d'activité à vocation économique, en bordure de la RD704, au lieu-dit Betour – Commune de Janailhac ;
- **Autorise** le Président à solliciter des subventions de l'Etat (DETR) et du Département de la Haute-Vienne (CDDI) pour financer cette opération, selon le plan prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à réaliser les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 17 décembre 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

